

Compte-rendu du CHSCT du SCL du 9 Novembre 2022

Christine Roux et Ingrid Marchal représentaient **SOLIDAIRES CCRF & SCL** pour ce CHSCT.

Cette réunion s'est tenue en présence de : M. Picart, chef du SCL ; Mme De Bellis, responsable du pôle RH ; M. Cronopol, ISST ; Dr De Lescure, représentant la Médecine du Travail ; la RDSSE, M. Le Dréan, représentant des RE, la RDSSE, la secrétaire du CHSCT, les représentants du personnel en CHSCT et les RSSE des laboratoires.

1 - Désignation du secrétaire du CHSCT (en remplacement de M. Delattre)

Au préalable, M. Picart a adressé ses remerciements à M. Delattre pour son implication dans cette instance et pour la qualité de ses interventions. Serge Combes a été désigné comme secrétaire à l'unanimité par les représentant·es des OS.

2 - Approbation du PV des CHSCT des 6 et 7 Juillet 2022

Après quelques demandes de corrections de la part des RSSE, le PV a été approuvé à l'unanimité sous réserve de ces modifications.

3 - Examen du tableau des suites données aux CHSCT des 6 et 7 Juillet 2022

Le tableau des suites a été exploité avec des explications sur les actions menées depuis, comme par exemple :

Concernant le tableau électrique du laboratoire de Lille d'un âge avancé à remplacer. Selon l'ISST, cet incident ne serait pas lié à la non-conformité du réseau électrique, ce serait plutôt dû à un problème humain. L'armoire a été mise en sécurité.

Concernant la possibilité d'installer un réseau gaz au laboratoire de Montpellier, le sujet n'a pas avancé. Les antennes immobilières sont débordées, notamment avec le projet de cité administrative sur Montpellier.

Raccordement des postes de pesées sécurisés sur une sortie extérieure (aéraulique) : le laboratoire de Strasbourg est depuis en conformité, il reste le laboratoire de Montpellier.

Environnement sonore au laboratoire de Strasbourg : 11 agents ont encore leur bureau dans les salles d'analyses. **SOLIDAIRES** s'est enquis de l'avancée des travaux concernant la pose de cloisons. L'antenne immobilière a visité le service le 21 septembre pour réaliser une étude chiffrée. Les travaux seront décidés et réalisés en fonction de ce que décidera le futur RE...

Achat de pinces d'électricien pour retirer les scellés au L35 : **SOLIDAIRES** a demandé plus de précisions sur le type de pinces achetées car cela permettrait d'éviter les risques de coupure de ce type dans tous les laboratoires. Il s'agit de pinces achetées en magasin de bricolage de type pour électricien avec bouts recourbés.

4 - Registres SST

- **2022-13 (L34) :** Accident de voiture à la sortie du parking. Problème de visibilité lors de la sortie du parking du laboratoire de Montpellier, signalé à la mairie. La solution

serait l'installation d'un miroir mais la mairie n'a toujours pas répondu et l'agente est toujours en arrêt de travail. **La fiche reste ouverte** en attendant un retour sur la santé de l'agente.

- **2022-14 (L67) : Éraflure au bras à cause d'une plaque de plexiglas.** L'agent va bien. Le port de la blouse aurait permis d'éviter ceci. La consigne du port des EPI a été rappelée par le RE à l'agent et le chef du SCL a mentionné qu'une note a été envoyée aux RE sur ce sujet-> **fiche clôturée**
- **2022-15 (L75) : Déchirure à la cheville en se levant d'une chaise (accident du travail).** L'agent a été arrêté 4 jours et a repris depuis le travail. La qualité du siège n'est pas remise en cause -> **fiche clôturée.**
- **2022-16 (L75) : Accident de trajet domicile-travail.** Chute à pieds sur chaussée mouillée et blessure à l'épaule. Après un congé ordinaire maladie de 3 semaines, l'agente a repris le travail et va mieux. -> **fiche clôturée**
- **2022-17 (L35) : Accident de trajet travail-domicile.** Chute à vélo occasionnée par une barrière automatique. L'agent a eu des séquelles au niveau de ses mains ne lui permettant pas reprendre le vélo ou la voiture mais il a repris le travail-> **fiche clôturée**
- **2022-18 (L69) : Traumatisme au pouce droit :** L'agente s'est blessée en se levant de son siège et en se rattrapant. Pas de séquelles -> **fiche clôturée**
- **2022-19 (L33) : Chute d'une agente suite à un malaise vagal.** L'agente va mieux et a repris le travail-> **fiche clôturée**
- **2022-20 (UD) : Chute à vélo.** L'agente va mieux et a repris le travail et le vélo depuis -> **fiche clôturée**
- **2022-21 (suite de la fiche 2022-4 du L33) : Mauvaises odeurs (« solvants »).** Début octobre, une odeur nauséabonde s'est reproduite, occasionnant des maux de tête. Le système de ventilation/aération a été inspecté et est conforme. L'odeur serait plutôt de type non chimique (égout), ce qui est plutôt rassurant. Il a été préconisé d'essayer de remplir d'eau tous les siphons car cela peut en être la cause. Avec de l'huile pour éviter l'évaporation. A suivre -> **fiche non clôturée.**
- **2022-22 (L75) : Problème de légionellose dans le circuit d'eau chaude.** IL s'agit d'un problème récurrent au laboratoire de Paris. La fiche **reste ouverte** en attendant les suites (traitement, décontamination puis nouveau contrôle...).
- **2022-23 (L69) : Coupure au doigt en vidant le lave-vaisselle :** Il s'agit d'un problème de maladresse et non de qualité de la verrerie. L'agent va bien, la coupure est minime -> **fiche clôturée**

5 – Actualités COVID 19

Depuis août 2022, les consignes ont été allégées. Le port du masque n'est plus obligatoire et le télétravail n'est plus la règle. Toutefois, il est préconisé de respecter les gestes barrière et de porter le masque lorsque la densité de collègues est importante.

Le PPS (version 8) a donc été revu avec ces nouvelles mesures. A la question de **SOLIDAIRES** il a été confirmé qu'il n'existe plus de jauge, notamment dans les salles de restauration. Cependant le Docteur De Lescure a rappelé que l'épidémie étant toujours présente, il fallait faire appel à la vigilance. Chacun·e doit être responsable et attentif·ve, surtout en présence des personnes les plus fragiles. Rappelons que dans le cas d'une personne testée COVID +, le traçage des cas contact se fait sur la base d'une exposition de 15 minutes à 1,5 m de distance...

M. Cronopol a évoqué le plan de sobriété énergétique qui indique que la température des locaux doit être de 19°C. Ce qui doit se concilier avec la préconisation d'un débit d'air plus important dans les salles de repas ainsi que dans les bureaux. L'idéal étant d'aérer les locaux pendant la pause repas ce qui n'est pas faisable dans certains lieux.

6 – Point sur le contrôle des atmosphères explosives (ATEX) par SOCOTEC :

Conformément à la réglementation (« directives Atex »), un audit ATEX a été réalisé dans tous les laboratoires par la société SOCOTEC. Des zones ont été identifiées et cotées en fonction des risques.

>> Définition des zones Atex

Zones définies par la réglementation		
Atmosphère explosive	Zone gaz / vapeurs	Zone poussières
Permanente, en fonctionnement normal	0	20
Occasionnelle, en fonctionnement normal	1	21
Accidentelle, en cas de dysfonctionnement	2	22

Extrait brochure INRS ED 945

Un plan d'action suivra avec des mesures telles que l'affichage des zones concernées, des contrôles et des travaux d'investissement plus ou moins importants en fonction des risques. Une réflexion va être menée sur notamment la mise à la terre des armoires de stockage des produits chimiques. A noter qu'une sorbonne sans système d'alarme et d'indicateurs est une zone ATEX par défaut. Une enveloppe budgétaire issue du CHSCT ministériel sera demandée pour financer les travaux.

7 – Point sur SEIRICH

La RDSSE a présenté le bilan sur la démarche SEIRICH. Pour les risques résiduels Inhalation, il apparaît que des risques forts (rouge) ont diminué au profit de risques de niveau plus faible en comparant les données de l'an dernier. Il en est de même pour les risques résiduels cutanés / oculaires. Cette diminution des risques est d'autant plus forte lorsque les EPI (y compris les masques FFP2 pour risque inhalation) sont saisis dans la base de données ce qui paraît logique.

La suite de la démarche SEIRICH via le processus PRÉSERVER sera de poursuivre la correction des risques non évalués « gris » ;

Pour les risques rouge et orange « Inhalation », prendre en compte les contrôles VLEP conformes afin de diminuer le risque dans SEIRICH ;

Pour ces mêmes risques, examiner au mieux les postes de travail et appliquer des mesure de captage ou les déplacer sous sorbonne ;

Pour les risques cutanés/oculaires : systématiser la saisie du port des EPI dans la base de données.

8 – Examen des documents PRÉSERVER

Les nouvelles versions des documents suivants ont été validées lors du CHSCT :

- PRE.FOR.7.v2 Plan de prévention (co-activité),
- PRE.FOR.8.v6 Contrôles et opérations périodiques,
- PRE.FOR.12.v3 Fiche d'exposition ACD et CMR,
- PRE.FOR.17.v2 Tableau de calcul SEIRICH,
- PRE.FOR.28.v2 Consignes de sécurité visiteurs et prestataires,

- PRE.PRO.6.v3 Accueil des nouveaux arrivants,
- PRE.PRO.10.v6 Réglementation des contrôles périodiques,
- PRE.PRO.16.v2 Démarche d'évaluation du risque chimique,
- PRE.PRO.27.v4 Gestion des déchets.

9 – Présentation du rapport 2021 sur la médecine de prévention

Le docteur De Lescure nous a présenté le bilan de la médecine de prévention. Il s'agit d'un nouveau modèle ministériel qui ne permet pas de distinguer le nombre d'agents par laboratoire et donc de savoir si toutes les visites ont bien été reprises dans le logiciel.

SOLIDAIRES a fait part de l'inquiétude des agents quant au manque de médecin de prévention et donc la difficulté d'avoir leur visite devenue biennale maintenant avec la réforme. En effet, le manque de médecins du travail se fait ressentir. Certains laboratoires comme celui de Bordeaux font face au départ récent de leur médecin. En attendant, les analyses sanguines sont exploitées par un confrère. Dans la plupart des cas, lorsqu'une anomalie est détectée, l'agent est renvoyé vers son médecin traitant. La situation est critique dans pratiquement tous les laboratoires.

Le Docteur De Lescure nous a informés qu'une réunion générale va avoir lieu avec tous les MT du SCL pour harmoniser les pratiques. Mme De Bellis nous rappelle qu'une note avant COVID avait été envoyée, assurant que les laboratoires seraient prioritaires dans les services de la MT.

10 – Point sur les actions au laboratoire de Lyon suite à l'intervention d'ABITUS

L'intervention d'ABITUS est officiellement terminée depuis juillet 2022. Ensuite, une psychologue du travail a été mandatée pour organiser des groupes de travail portant sur 2 thèmes (« sujets de crispation ») choisis initialement : la prise de photographies des échantillons et les sous-traitances. Des pistes d'amélioration ont été proposées puis d'autres espaces de discussion de travail se sont mis en place sur d'autres sujets. Certaines actions pourront être mutualisées avec les autres laboratoires.

Les autres problématiques identifiées initialement par ABITUS telles que les fiches de poste et le positionnement des adjoints et titulaires ou les habilitations seront étudiées par la suite par le comité de pilotage.

11 – Point sur le déménagement au laboratoire des Antilles

M. PICART nous a informés que le projet progresse. Il a souligné que le bâtiment actuel est toujours sous surveillance et qu'il n'y a pas de danger grave et imminent, les fissures ne montrent pas d'évolutions.

L'avant-projet pour le nouveau laboratoire a été validé la semaine du CHSCT. S'ensuivra l'étape de consultation des entreprises et le lancement des travaux avec pour perspective un déménagement à la fin du premier semestre 2023. L'attente des autorités est forte pour que le laboratoire réalise au plus vite les analyses de chlordécone dans les matrices minérales et animales.

12 – Point sur les élections professionnelles

Elles se dérouleront du 1er au 8 décembre 2022.

Le **CSA** (**C**omité **S**ocial d'**A**dministration) sera constitué de 7 titulaires et 7 suppléants qui seront élus. Le nombre de représentants par organisation syndicale dépendra des votes. La **F**ormation **S**pécialisée Santé, Sécurité et Condition de Travail (**FS**) sera constituée de 7 représentant-es titulaires choisis par leur organisation syndicale parmi les 14 issus de la liste CSA élu-es et 7 suppléant-es qui ne seront pas obligatoirement.

Au niveau du nombre de réunion, réglementairement il doit y avoir 2 CSA et 1 FS par an. Mais

il semblerait qu'en 2023, le rythme de 3 réunions pour la FS perdure au vu de l'importance des sujets SSCT au SCL. Le fonctionnement de cette formation ainsi que les thèmes abordés resteront les mêmes que ceux de l'actuel CHSCT. Toutefois, la restructuration ne pourra pas y être abordée (**sauf sous l'angle des RPS...**).

La première réunion du CSA aura lieu début février sur 1 jour et la première FS se tiendra fin mars sur 2 jours.

13 – Lettres de mission des nouveaux assistants de prévention

Le CHSCT a accueilli 3 nouveaux RSSE : M. Ducourneau laboratoire des Antilles, Mme Drouard-Pascarel au laboratoire de Paris et Mme Hachani au laboratoire de Bordeaux. M. Galvan, ex RSSE au laboratoire de Bordeaux a reçu les remerciements de l'instance pour son travail.

14 – Questions et informations diverses

Audit du CGE

M. Picart nous a informés que le rapport du CGE va être présenté aux Organisations syndicales lors du GT prévu le 14 novembre. Il nous a fait part des compliments adressés au service concernant sa compétence et son indépendance. Plusieurs pistes sont proposées et les scénarii vont être étudiés en concertation avec les OS (**cf. message 2022-35**).

Suite d'une demande d'aménagement de poste au laboratoire de Marseille

SOLIDAIRES s'est enquis des suites données à la demande d'une agente qui avait déjà pris contact avec le médecin du travail qui a formulé des préconisations. Le dossier est en cours d'étude et il est géré. L'agente va rencontrer une nouvelle fois le médecin cette semaine.

Restauration collective du laboratoire de Lyon

A la demande des syndicats, des nouvelles concernant le sujet ont été apportées. Le SG via la délégation du Rhône est en passe de signer une convention avec un autre restaurant à proximité qui permet de se restaurer sur place et d'emporter son repas. Dans l'hypothèse où ce restaurant serait le Classe-Croûte, cette solution ne satisfera pas les agent·es qui ont majoritairement émis le souhait d'obtenir des tickets restaurants.

SOLIDAIRES a fait part de ses réserves car cette solution n'apporte pas les caractéristiques d'une restauration collective en terme de qualité et diversité. De plus, il s'agit d'une sandwicherie en grande partie et la capacité d'accueil en nombre de place paraît insuffisante.

Vos élues SOLIDAIRES en CHSCT

Ingrid Marchal : ingrid.marcha@scl.finances.gouv.fr

Christine Roux : christine.roux@scl.finances.gouv.fr